



Reprise après congé longue durée dans la fpt

Par **clarence1967**, le **02/09/2011 à 15:28**

Bonjour,
Est-ce qu'un agent de la Fonction Publique Territoriale qui était sur un poste à temps complet avant un congé longue durée peut-être contraint par sa collectivité à reprendre ses fonctions à temps partiel si on lui assigne un autre poste lors de la reprise ou peut-il contester cette affectation compte tenu de la perte de traitement ?
Cordialement,
Véronique Sèvr
NB : Merci de me communiquer la référence du texte de loi qui vous aura permis de me répondre